

Les crédits

international. Elle fonctionne bien depuis des années. Le ministre est-il disposé à soumettre la question aux agriculteurs relevant de la Commission, par plébiscite, et à leur demander si oui ou non ils veulent que le colza canola relève de la Commission canadienne du blé. S'il n'est pas prêt à cela pour une raison quelconque, serait-il disposé à accepter les résultats d'un plébiscite de ce genre organisé par une importante organisation agricole ou par des associations agricoles de l'ouest du pays?

M. Mayer: Le député parle d'un programme d'aide aux victimes de la sécheresse basé sur l'assurance-récolte. C'est exactement ce que nous avons fait. Dans le cas du programme d'aide aux victimes de la sécheresse, les agriculteurs souhaitaient que nous mettions en oeuvre un programme s'adressant à toutes les victimes. Or, nous avons complété l'assurance-récolte sur le double plan du rendement et des prix.

S'il prétend—et je doute que ce soit le cas—que nous n'aurions dû aider que les producteurs qui étaient assurés, nous aurions alors commis une terrible injustice. En effet, les producteurs victimes de la sécheresse qui n'étaient pas assurés n'auraient reçu aucune aide. Nous devrions savoir que le programme d'aide aux victimes de la sécheresse était et demeure basé sur les données relatives à l'assurance-récolte.

Deuxièmement, le ministre parle du grain de ferme. Qu'il se donne la peine de consulter les délibérations de la législature précédente lorsque le Comité permanent de l'agriculture, sous la présidence du député de Brandon—Souris, a passé en revue le programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. J'ai été la première personne convoquée à ce comité. J'ai demandé s'il n'existerait pas un moyen d'inclure le grain consommé sur la ferme à la législation concernant le grain de l'Ouest.

Le comité m'a répondu plus tard qu'il ne voyait pas, en pratique, comment on pourrait inclure ce grain dans la loi. Mais qu'il était prêt à examiner tout moyen de le faire qui serait sensé et applicable sur le plan administratif. Le député devrait donc consulter le rapport du comité. Certains de ses collègues ont fait partie du comité en question. Après réflexions, ils ont trouvé que l'idée était bonne, mais ils ne savaient pas comment la mettre en pratique.

Pour ce qui est du colza canola, la situation est très compliquée. Avant de conclure d'emblée qu'un office de commercialisation s'impose, et je n'ai pas d'idée préconçue à ce sujet puisque j'y vois autant d'avantages que d'inconvénients, le député devrait se renseigner auprès

de nos principaux clients. Nous exportons environ 90 p. 100 de nos graines de colza au Japon. Il faut donc demander l'avis de nos principaux clients.

Nous savons ce qui s'est passé en 1973 lorsque les États-Unis ont imposé un embargo sur les ventes de soja au Japon. Le Brésil qui, il y a 15 ans, n'en produisait pratiquement pas, produit aujourd'hui de 18 à 20 millions de tonnes de soja.

C'est bien beau, d'un point de vue philosophique, de soutenir qu'il faut tout confier à un office de commercialisation. Le député est capable de comprendre que la question est très complexe et nous ne voulons pas dire que nous devons nous lier entièrement à nos clients. Il ne s'agit pas simplement de tout confier à un office de commercialisation, la question est plus complexe que cela. Cette suggestion a des avantages, mais il y a d'autres aspects à prendre en considération avant d'aller jusque là.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que mon docte collègue prenne la parole, je veux vous dire qu'il y a eu des discussions entre les partis. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour diviser en deux périodes de 10 minutes la période de 20 minutes qui est normalement accordée pour les discours. Chacune de ces périodes de 10 minutes pourra également être suivie d'une période de cinq minutes pour les questions et les commentaires.

Je peux déjà affirmer que mon parti a l'intention de procéder ainsi pendant toute la journée. Donc, monsieur le Président, lorsque vous accorderez la parole à un député libéral, il ne prendra pas les 20 minutes auxquelles il a droit, mais deux députés de notre parti prononceront un discours de 10 minutes, suivi chacun d'une période de cinq minutes pour les questions et les commentaires.

Je crois que les ministériels adopteront la même façon de faire, sauf si un ministre souhaite prendre la parole. Je crois comprendre que le Nouveau Parti démocratique souhaite s'en tenir au régime habituel des 20 minutes. Je me demande si l'on ne pourrait pas fonctionner de cette façon pour le reste de la journée.

M. Cardiff: Monsieur le Président, le gouvernement trouve cette proposition acceptable.

M. Riis: Monsieur le Président, nous sommes prêts à appuyer le fait que chaque parti politique prenne une décision à cet égard lorsque leurs intervenants se verront accorder la parole. Pour le moment, nous préférons poursuivre comme cela, mais avec la possibilité de changer de rythme à volonté.